

Une affaire «Omar Raddad» en Ukraine

● Depuis 8 mois, une affaire criminelle défraie la chronique en Ukraine. Celle-ci met en cause Chakib Othmane, un étudiant marocain, accusé d'avoir assassiné un professeur universitaire de confession juive. La famille de l'étudiant et son avocat sollicitent aujourd'hui le soutien des médias marocains et de l'opinion publique dans une affaire qui multiplie les points d'ombres et les mystères.

« **U**n étudiant marocain assassine un professeur juif ! », c'est le titre que l'on pouvait retrouver à la une des plus grands journaux ukrainiens il y a de cela quelques mois. L'affaire a secoué l'opinion publique dans ce pays et plus particulièrement dans la ville de Lviv où s'est déroulé l'incident. L'histoire est celle de Chakib Othmane, un jeune étudiant marocain installé en Ukraine et accusé de l'assassinat d'un professeur universitaire de confession juive. Une affaire largement relayée par les médias russes et ukrainiens qui y ont vu une histoire de haine religieuse. Il est difficile de ne pas faire le rapprochement avec l'affaire du jardinier marocain, Omar Raddad, accusé par la justice française du meurtre de son employeuse. «Lever les ambiguïtés et solliciter le soutien des médias marocains», c'est ce que demande désormais la famille de Chakib Othmane. Pour convaincre, c'est l'avocat de l'accusé en personne qui s'est déplacé à Casablanca en vue de défendre le dossier de son client. «Je me devais de faire mon rapport à la famille et aux médias marocains, compte tenu de toutes les ambiguïtés qui entourent cette affaire», s'explique l'avocat ukrainien Yaroslav Kandoziovic.

«Chakib m'a tuer»

Bien évidemment, la version présentée ici n'est que celle de la défense. L'exercice ne peut donc être que partiel et partiel. Il n'en demeure pas moins que les faits présentés par l'avocat intriguent et font planer le doute autour de cette mystérieuse affaire. Tout commence le soir du 19 octobre 2012 où le docteur Leon Freifeld, professeur universitaire de confession juive est assassiné par un ou plusieurs inconnus. Quelques instants plus tard, quatre témoins de l'in-



● Les parents de Chakib Othmane multiplient les appels pour «sauver» leur fils des geôles ukrainiennes.

cident appellent la police et affirment détenir l'assassin : le jeune Chakib Othmane. Celui-ci est immédiatement transféré au poste de police où il sera soumis à un interrogatoire. «Pendant 12 heures, Othmane a subi le dit interrogatoire de la Police, qui a même prélevé ses traces d'ADN ainsi que des morceaux de ses vêtements en l'absence de son avocat, ce qui est complètement illégal», témoigne Kandoziovic. Dès lors, les événements se sont accélérés à coup de témoignages, d'expertises médicales et d'enquêtes policières. Une descente aux enfers pour l'étudiant marocain avec aujourd'hui plus de 8 mois de détention et un jugement en cours devant les tri-

bunaux ukrainiens. Pour l'avocat, l'affaire est marquée par plusieurs vices de procédures, des discordances de versions, des flous et des éléments contradictoires (voir encadré). Tout au long de la conférence, l'avocat a tenté de démonter les arguments de l'enquête policière et de laver son client des accusations. À commencer par l'absence de traces de combat sur le corps de Chakib, qui s'en sort avec une «simple égratignure» pouvant s'expliquer par son contact avec les 4 témoins sur les lieux du crime. Son état serait en complète contradiction avec les dégâts constatés sur le corps du défunt. Les photos présentées durant la rencontre confirme-

● ● ●
Cette affaire est a priori marquée par plusieurs vices de procédure, des discordances de versions, des flous et des éléments contradictoires.

raient d'ailleurs que le professeur Freifeld s'est débattu durant son agression et qu'il a dû laisser des traces sur le corps de son ou de ses agresseurs.

Enquête expéditive ?

En outre, «les traces de coups et de blessures sur le corps de ce dernier attestent qu'il a été attaqué par une personne disposant d'une force vraisemblablement plus importante que celle d'Othmane», commente l'un des avocats du barreau de Casablanca, présent lors de la conférence. Bien plus, l'avocat ukrainien va jusqu'à expliquer que la manière avec laquelle le professeur a été assassiné montre qu'il s'agit bien d'un travail de professionnel. «Chakib Othmane s'est seulement trouvé au mauvais endroit au mauvais moment», ajoute-t-il. L'avocat va même jusqu'à tirer sur l'expertise médicale, «falsifiée» selon ses dires car comportant de nombreuses erreurs et discordances avec les photos du corps. Néanmoins, ce qui est encore plus inquiétant, c'est le raz-de-marée médiatique qui a suivi cette affaire, présentant à chaque fois l'étudiant marocain comme «le tueur». Sans oublier l'accélération du procès depuis deux mois en l'absence de certains éléments clés de l'enquête. Parmi ceux-ci, un appel téléphonique anonyme qui aurait eu lieu quelques heures seulement après l'arrestation de Chakib. Les parents de l'étudiant marocain affirment avoir reçu un appel téléphonique d'Ukraine les sommant de payer une rançon de 80.000 euros contre la libération de leur enfant. Rien de bien rassurant. Il est à noter que l'affaire est toujours en cours, et que malgré les inquiétudes de l'avocat ukrainien et de la famille du détenu, il faudra attendre qu'un jugement soit rendu, avant de crier à l'injustice.

PAR AYOUB NAÏM
 a.naim@leseco.ma

Les grands mystères de l'affaire

«La reconstitution du crime fait état de plusieurs versions contradictoires», souligne l'avocat ukrainien. Selon les propos des quatre témoins, rapportés par Kandoziovic, Chakib Othmane aurait été attrapé en flagrant délit, alors qu'il donnait des coups de pied au corps du professeur Freifeld, allongé sur le ventre. Les témoins auraient suivi la confrontation depuis une centaine de mètres et se seraient immédiatement déplacés en vue d'arrêter l'agresseur. Or, «l'expertise médicale et la nature des dégâts sur le corps montrent clairement qu'il ne s'agit pas de coups portés sur une victime allongée», prétend la défense. En outre, cette expertise aurait fait état de 11 vertèbres cassées mais d'aucun dégât au niveau de la colonne vertébrale, «ce qui est impossible si la victime était allongée sur le ventre». Il est à noter que dans l'enquête de la police, aucune mention n'est faite concernant la position du corps. De surcroît, l'analyse des vêtements et des chaussures de Chakib Othmane laisse perplexe. Celui-ci devait porter des chaussures mocassins durant l'incident. Sur place, aucune trace de ces chaussures n'aurait été relevée ni sur les flaques de sang, ni aux alentours. En revanche, des petites tâches de sang ont pu être constatées, a posteriori, au-dessous de l'une de ses chaussures. La défense note également dans le registre des vices de procédures, l'absence de monitoring sur le téléphone du défunt ou encore l'absence de procédure de reconnaissance des accusés, «Chakib Othmane n'ayant jamais été présenté devant les témoins auprès d'autres présumés coupables pour une procédure de reconnaissance», atteste l'avocat de la défense. Des procédures classiques dans n'importe quelle affaire criminelle qui se retrouvent ici complètement omises. Comme si le destin de l'étudiant avait d'ores et déjà été scellé, avant même le démarrage de l'enquête.